



Ne pas conserver d'argent et d'objets de valeur dans les chambres.

Lors de votre hospitalisation au sein de notre établissement, nous vous recommandons de ne pas conserver d'argent, d'objets de valeur, de clefs, papiers officiels, tablette, portable.

Nous vous conseillons de les laisser à votre domicile ou de les confier à l'un de vos proches.



Néanmoins certains objets peuvent être déposés auprès du régisseur du bureau des admissions de l'établissement (sommes d'argent, Carte Bleue, chéquier, bijoux).

Lors de la remise des objets, une décharge vous sera demandée, datée et signée.
Vous pouvez vous renseigner auprès du cadre de santé du service.

Nous vous rappelons que l'hôpital n'est pas responsable en cas de perte ou de vols d'objets non déposés au coffre de l'établissement.
(Circulaire interministérielle du 27 mai 1994 en application de la loi du 6 juillet 1992).